

**DÉCRET N° 2024 – 837 DU 13 MARS 2024**  
portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de l'Office béninois du Sport scolaire et  
universitaire.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-544 du 27 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Sports ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2024-793 du 21 février 2024 portant approbation des statuts de l'Office béninois du Sport scolaire et universitaire ;
- sur** proposition du Ministre des Sports,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 mars 2024,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Office béninois du Sport scolaire et universitaire, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **OKOUOLOU Crépin**, représentant du Ministère des Sports ;
- monsieur **TOUDONOU Rodéric Maximin**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **IDOHOU Adéchina Colaholé Elie**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;



- madame **AHOUNOU AÏKPE Fifamin Judith**, représentante du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **COPIERY Gabriel**, représentant du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle ;
- monsieur **OGUI Germain**, représentant du Ministère des Enseignements maternel et primaire ;
- monsieur **MINAVOA Vinakpon Julien**, représentant du Comité national olympique et sportif du Bénin.

## Article 2

Monsieur **OKOUOLOU Crépin** est nommé président du Conseil d'administration.

## Article 3

Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

## Article 4

Le Ministre des Sports et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

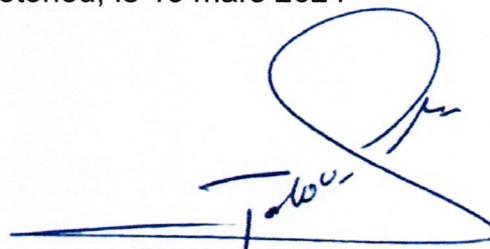
## Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 13 mars 2024

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre des Sports,

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'Etat



**Benoît K. M. DATO**